

Monsieur

Madame

Collectivité / Société

Nom (en capitales)

Prénom

Fonction

Société / Collectivité

Adresse complète, y compris le cas échéant, nom de la société/collectivité (en capitales)

Adresse courriel (nécessaire pour recevoir, dès l'inscription, le bulletin de liaison et les newsletters de l'association. La SAHP ne communique pas votre adresse à qui que ce soit. De plus, en conformité avec la loi informatique et libertés, vous avez un droit de regard et de correction sur les données vous concernant et que nous stockons)

Téléphone (facultatif – La SAHP ne communique pas les numéros de téléphone)

Année de naissance (facultatif – uniquement utilisée à des fins de statistiques)

adhère à la *Société des Amis d'Henri Pourrat pour l'année 2022* en qualité de membre

actif avec cahier (35€)

bienfaiteur (don à partir de 50€)

actif sans cahier (16€)

étudiant (demi-tarif, soit 17,50€)

Je paie ma cotisation du montant de

€

Fait à

le

Signature :

Je paie par chèque. Ce bulletin accompagné du chèque à l'ordre de la Société des Amis d'Henri Pourrat, est à renvoyer à l'adresse suivante :

Madame le Docteur Yvette BOUDESSEUL  
(Société des Amis d'Henri Pourrat)  
19, Avenue de la Gerle  
63600 AMBERT

Je paie par virement. Pour les paiements par virement, veuillez créditer le compte avec les instructions ci-dessous et envoyer le présent bulletin complété et signé par courrier postal à l'adresse ci-dessus ou par courriel à : [yvette.boudesseul@gmail.com](mailto:yvette.boudesseul@gmail.com)

Société des Amis d'Henri Pourrat  
17, rue Bardoux  
63000 Clermont-Ferrand France

Banque : BANQUE NUGER  
Adresse banque : 8, Place du Pontel  
63600 AMBERT  
France

BIC : BNUGFR21  
Compte bancaire (IBAN) : FR76 1348 9022 2711 2113 0020 079

Swift: NORDFRPP

Motif du virement : Adhésion SAHP pour l'année 2020 de

(Prénom NOM)

A l'encaissement de votre cotisation,, il sera envoyé par e-Mail ou par courrier à nos adhérents bienfaiteurs un *reçu fiscal* donnant droit à un abattement d'impôt sur vos revenus perçus en France pour l'année 2022.